



Arrêté 2024-08-06

COMMUNE DE TROISVILLES

Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement
Travaux de pose de clôtures au cimetière communal

Le maire de la commune de TROISVILLES,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison de **travaux de pose de clôtures**, Chemin de Valenciennes 59980 TROISVILLES, par l'entreprise *DELTOUR PAYSAGE – 405 Rue Jacques Boutry – 59400 CAMBRAI*, il y a lieu de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur les voies suivantes : à Troisvilles, à compter du **02 septembre 2024** et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 - Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules au droit du chantier sera interdit sur les bandes herbeuses de la voie suivante :

- **Chemin de Valenciennes (cimetière communal)**

Article 3 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 4 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 22 août 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

